Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 029-212902019-20260306-DCM202603015-DE

PLOUMOGUER
TI-KÊR PLONGER

Séance ordinaire du 6 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le six mars, à dix-huit heures.
Le Conseil Municipal de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle CARIOU, Maire.
Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme MASSON Liza, LEGRAND Denis et LE BOUCHER Valérie, absents excusés ayant donné respectivement pouvoir à Mme KÉRÉBEL Karine, CARIOU Gisèle et HÉLIÈS Solène.
Le quorum a été atteint avec 14 présents.
M. Hervé QUINQUIS a été désigné secrétaire de séance.

Délibération DCM n° 2026-03-015 COMPTE FINANCIER UNIQUE BUGET ANNEXE KERVELLA 4

Dossier présenté par : Hervé QUINQUIS

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- La délibération n° 202503010 en date du 28/03/25 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025 ;
- Les décisions modificatives intervenues au cours de l'exercice ;
- Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 présenté ;

Considérant :

- Que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'exercice 2025 ;
- Que part délibération n°202612062 du 16décembre, ce budget a été clôturé

Après en avoir délibéré, le maire étant sorti de la salle

Approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 tel que présenté.

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : 11 pour (Mme Le Maire et M Denis Le Grand ne prennent pas part au vote) et 4 abstentions : Éric QUINQUIS, Valérie LE BOUCHER, Patrice COATANÉA et Solène HÉLIÈS.

Pour copie conforme

Le Maire,
Gisèle CARIOU